



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nièvre



Nevers, le 7 novembre 2014

Le Directeur Académique des services
de l'éducation nationale
Directeur des services Départementaux
de l'éducation nationale de la Nièvre

à
Mesdames et Messieurs les IEN
pour information

Mesdames et Messieurs les enseignants
du premier degré
pour attribution

DOSEP
Personnels 1^{er} degré

Affaire suivie par
Dominique CAILLOT
Téléphone :
03 86 71 68 88
Fax :
03 86 71 86 86
Mél. :
dip58.1degre@ac-dijon.fr

DSDEN 58
Place Saint Exupéry
CS 70074
58028 Nevers Cedex

OBJET : Modification de coordonnées des enseignants du premier degré

Je vous informe que les documents apportant des modifications dans vos coordonnées (coordonnées bancaires, noms, adresse, etc...) doivent être transmis aux bureaux de gestion du Rectorat (DIRH 6 - plateforme 1^{er} degré département 58) avec les éléments permettant d'identifier de façon certaine la personne concernée :

- De préférence, en utilisant la notice de modification ci-jointe (disponible avec la circulaire de rentrée dans l'espace documentaire du PIA, circulaires des services de gestion, finances et budget, en ligne au 29 août 2014) ;
- Par un courrier de l'intéressé sur lequel figurent ses noms, prénoms, adresse, grade, établissement ou école d'affectation et surtout son numéro INSEE (copie lisible de la carte vitale souhaitée) ;
- En dernier recours, directement sur le document lui-même : par exemple, mention du numéro INSEE inscrite sur le RIB portée par l'intéressée de façon manuscrite.

Dorénavant, aucune modification sur le dossier des agents ne pourra être prise en compte sans qu'elle soit accompagnée d'un de ces éléments. Je vous remercie de votre compréhension qui a pour objet d'éviter des erreurs.

Signé,

Vincent STANEK